



**FR**

**Protocole MAC**  
**Comité d'experts gouvernementaux**  
**Première session**  
**Rome, 20 - 24 mars 2017**

UNIDROIT 2017  
Etude 72K – CEG1 – W.P. 5  
Original: anglais  
mars 2017

### **PROPOSITION DE LA CHINE**

22 mars 2017

#### **Article 1**

(a) "matériel d'équipement agricole" désigne un bien utilisé dans des activités liées à la production agricole ou à la première transformation de produits agricoles qui relève d'un code du Système harmonisé figurant à l'Annexe 1 du Protocole;

(b) "matériel d'équipement minier" désigne un bien utilisé dans l'exploration, la sélection et l'exploitation minière qui relève d'un code du Système harmonisé figurant à l'Annexe 2 du Protocole;

...

(h) "matériel d'équipement de construction" désigne un bien utilisé dans le processus de construction qui relève d'un code du Système harmonisé figurant à l'Annexe 3 du Protocole;

#### **Article X**

Proposition de disposition à insérer après les Variantes A, B et C de l'article X.

« Lorsqu'il n'est pas possible de reprendre possession d'un matériel d'équipement rattaché à un bien immobilier, l'administrateur d'insolvabilité ou le débiteur, selon le cas, veille à ce que le créancier obtienne priorité sur la disposition du bien immobilier à hauteur de la valeur dans le bien immobilier du matériel d'équipement qui lui est rattaché. »